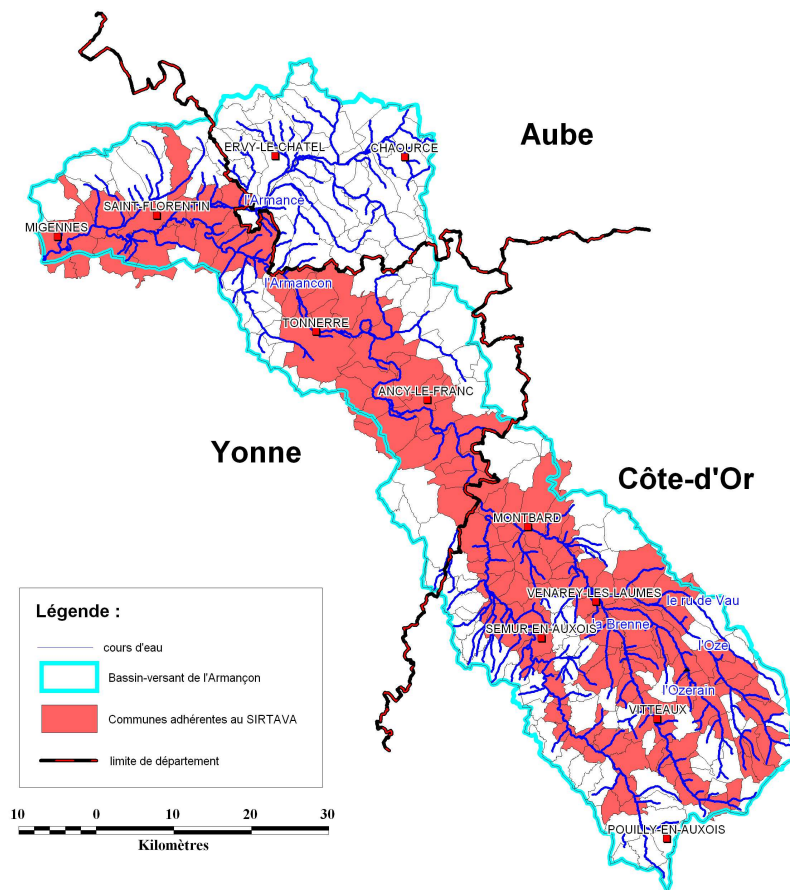


Le bassin versant de l'Armançon et le S.I.R.T.A.V.A.¹

Le bassin de l'Armançon a une superficie de 3100 km². La longueur totale des cours d'eau avoisine 1 255 km.



Bassin versant de l'Armançon :

267 communes pour près de 107 000 habitants

118 communes adhérentes au SIRTAVA pour plus de 68 000 habitants

¹ Un **bassin versant** ou **bassin hydrographique** est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE

Le SAGE est un outil de planification de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il permet de mettre en œuvre une gestion transversale de tout ce qui a trait à l'eau (rivières, eau souterraine, eau potable, inondations...) à l'échelle du bassin versant.

Le SAGE de l'Armançon est élaboré dans le cadre d'un comité de concertation : la Commission Locale de l'Eau (CLE) composée de 48 représentants locaux répartis dans 3 collèges : collectivités, usagers, Etat.

A partir d'un état des lieux du bassin, la CLE fixe des objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques. Devant ces objectifs, la CLE précise les moyens à mettre en œuvre. **Les documents produits par la CLE ont une valeur réglementaire**, il s'agit :

- du Règlement qui comporte 8 règles (opposables à l'administration et aux tiers)
- du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable qui contient 59 préconisations (opposable à l'administration).

Le SAGE a vocation à renforcer la réglementation sur un territoire ciblé : le bassin versant.

La démarche d'élaboration arrive à son terme et un projet de SAGE a été approuvé par la CLE en 2010. Une importante procédure de consultation administrative est organisée sur l'intégralité du bassin, avant son approbation par les Préfets de la Côte-d'Or, l'Aube et l'Yonne en 2011.

Le S.I.R.T.A.V.A. a engagé ses moyens humains et financiers lors de l'élaboration du SAGE en assurant l'animation et le secrétariat de la CLE depuis 2003. Il poursuivra cet accompagnement durant la phase de mise en œuvre des préconisations.

Contact :

Lucile GAILLARD, chargée de mission SAGE

Tél. : 03 86 54 87 14 E-mail : sage@bassin-armancon.fr

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Le PAPI de l'Armançon est un outil opérationnel pour la mise en œuvre d'une politique de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant. Son objectif est **de prévenir de façon progressive et durable les impacts des inondations sur les biens et les personnes.**

Cette démarche de prévention résulte de l'idée **qu'aucun aménagement ne pourra éviter définitivement les inondations à l'échelle du bassin, en revanche des actions concrètes peuvent être entreprises pour réduire la vulnérabilité des enjeux...**

Le PAPI de l'Armançon résulte d'une **convention entre le SIRTAVA et l'Etat** signée en 2004. Les actions du PAPI sont engagées au sein d'un Comité de Pilotage coprésidé par le SIRTAVA et un représentant de l'Etat. Elles bénéficient de **fonds spécifiques du ministère de l'Environnement.**

Le PAPI de l'Armançon se décline en 4 volets :

- Volet 1. Le renforcement de la conscience du risque,
- Volet 2. L'amélioration de la surveillance de la prévision et de l'alerte,
- Volet 3. Protection et de réduction de la vulnérabilité,
- Volet 4. Ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées.

Les actions actuellement en cours :

- diagnostics de vulnérabilité des habitations aux inondations,
- étude de l'impact du ruissellement et du drainage,
- mise en place d'un dispositif d'alerte aux crues en Côte-d'Or,
- démantèlement de barrages et de seuils,
- information, sensibilisation des élus et du grand public sur le risque inondation,
- action de protection locale en zone urbaine,...

Contact :

Vincent RIBOT, animateur PAPI

Tél. : 03 86 54 87 14 E-mail : papi@bassin-armancon.fr

Le Contrat Global Armançon Aval

Le Contrat Global est **outil de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dédié aux maîtres d'ouvrages du bassin versant** ayant compétence en matière d'eau (eau potable, assainissement, rivières...). Il permet de formaliser **une programmation technique et financière des différentes actions à engager par les maîtres d'ouvrages, en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques ou humides.**

L'élaboration du programme d'actions portant sur la période 2011 – 2014 est en cours de finalisation.

Le Contrat Global Armançon Aval concerne toutes les communes de l'Yonne et de l'Aube situées sur le bassin versant, ainsi que les communes de Côte-d'Or d'Arrans, Asnières-en-Montagne, Rougemont, Planay et Verdonnet.

La démarche du Contrat Global Armançon Aval est en cohérence avec le SAGE : elle s'appuie sur un état des lieux précis et sur une importante concertation entre les porteurs de projets et les partenaires financiers (Départements, Régions, Agence de l'Eau).

L'animation de cette démarche est portée par le SIRTAVA en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Une cellule d'animation a été créée en septembre 2009.

Le Contrat Global permet aux maîtres d'ouvrage de bénéficier d'un **accompagnement technique et financier** pour la concrétisation de leurs projets qui portent sur l'eau. La démarche leur permet également d'avoir une **meilleure lisibilité** des actions à mener dans les années à venir.

Contact :

Vanessa RAFFIN animatrice du Contrat Global Armançon Aval

Tél. : 03 86 54 87 09 E-mail : cgaa@bassin-armancon.fr